

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DES FINANCES**  
**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**COMMUNIQUE**

**MISE EN LIGNE DE LA DECLARATION EN LIGNE SUR LE PORTAIL DE LA  
TELEDECLARATION « JIBAYA'TIC »**

---

Dans le cadre du programme de numérisation du service public, la Direction Générale des Impôts informe les contribuables relevant des centres des impôts ayant intégré la plateforme du système d'information « jibaya'tic » qu'ils pourront, désormais, souscrire leurs déclarations fiscales en ligne sur le portail des télé- déclarations <https://www.jibayatic.dz>

Le portail « jibaya'tic » est un espace privé et sécurisé. Il offre aux contribuables un ensemble de services. Il s'agit notamment de :

- Souscrire et envoyer des déclarations fiscales en ligne;
- Consulter et imprimer les justificatifs « avis à payer » ;
- Consulter le calendrier annuel des obligations fiscales ;
- Consulter le compte fiscal du contribuable (données personnelles, postes non soldés, montant global de la dette fiscale...etc.).

L'accès à ce portail est subordonné à une adhésion volontaire. Les contribuables désirant bénéficier de ces services en ligne sont invités à formuler des demandes d'adhésion au portail auprès des centres des impôts dont ils relèvent. Un code d'accès leur sera délivré.

Pour plus d'informations sur les étapes à suivre pour l'accomplissement de cette formalité, veuillez consulter le guide de la télédéclaration disponible sur le site web de la DGI sous le lien suivant : <https://www.mfdgi.gov.dz/portailpublic/assets/docs/guide-teledeclaration.pdf>

Une boîte de contact est mise à votre disposition pour toute question relative à la procédure d'adhésion au portail « jibaya'tic » et aux modalités de déclaration en ligne :[mcf.assistance@mf.gov.dz](mailto:mcf.assistance@mf.gov.dz)